

LA REGION DU FIHEREGNA A LA VEILLE DE LA CONQUETE FRANÇAISE

par

Manassé ESOAVELOMANDROSO

Au XIX^{ème} siècle, le Fiheregna désigne la province comprise entre le Mangoky au nord et l'Onilahy au sud, donc le pays habité par les Masikoro et sur lequel règne la dynastie des Andrevola. Après la mort du roi Marentoetse ou Andriamanale (entre 1845 et 1849), le pays est divisé entre quatre petits royaumes souvent rivaux (1) dirigés par son dernier fils, Andriamananga, (le delta du Mangoky ou « Volirano »), par ses deux petits-fils Lahiabo (le territoire de Befandriana-Sud, avec comme capitale Antanamieva) et Retivoke (le territoire situé au sud et à l'ouest d'Ihotry, avec comme capitale, Tsiloakarivo), et enfin, son neveu Lahimerija (1849-1886) dont l'autorité s'étend sur le territoire compris entre le Manombo et l'Onilahy. A sa mort, ce dernier roi est remplacé par son fils aîné, Tompoemana.

C'est donc un pays divisé qui subit les contrecoups de l'expansion merina du XIX^{ème} siècle. Mais si les Etats du nord ont échappé aux attaques des armées royales d'Antananarivo, celui du sud a plus d'une fois combattu ces dernières et a fini par souffrir la présence d'une garnison merina à Tuléar et de petits détachements armés dans certaines localités.

A la fin du XIX^{ème} siècle, le terme « Fiheregna » est surtout utilisé pour désigner le royaume de Tompoemana, non seulement soumis en partie à Ranavalona III, mais aussi et surtout le plus intéressant de tous les royaumes masikoro sur le plan commercial puisqu'on y rencontre les ports de Manombo, Tuléar, Saint-Augustin et l'ilot de Nosy-ve.

(1) Fagereng (E.), *Une famille de dynasties malgaches*, chap. V, pp. 58-73 ; Cf. aussi : *Généalogie des derniers rois andrevola*.

UNE REGION CONQUISE PAR L'ARMEE ROYALE MERINA ?

Radama Ier, à qui son père Andrianampoinimerina recommanda d'étendre son royaume jusqu'à la mer, et qui a été reconnu par les Britanniques, dès 1817, comme l'unique roi de Madagascar, n'est pas intervenu dans le Fiheregna (2). L'expansion merina n'a touché cette région que sous le règne de Ranavalona Ière.

Autant pour achever l'œuvre d'unification de son mari que pour contrôler le commerce européen dont les centres importants sur la côte sud-ouest sont la baie de Saint-Augustin et la petite île de Nosy-ve, Ranavalona Ière monte des expéditions pour soumettre cette région (3). La première, dirigée par Rainijohary n'atteint pas les centres commerciaux mais obtient la soumission apparente et éphémère de la localité masakoro de Saly. Celle commandée par Rainiharo, en 1835, s'est terminée par « la capture de quelques individus et d'un peu de bétail » — la population ayant fait le vide devant les troupes merina — et la reconnaissance par de petits chefs, de l'autorité supérieure de Ranavalona. Raombalahisolo — un des lieutenants de Rainiharo — pousse une reconnaissance jusqu'à Saint-Augustin, mais ne peut s'y établir, devant l'hostilité de la population. En effet, quelques jours avant l'arrivée des hommes de Raombalahisolo dans la baie, un brick sous pavillon français, le *Voltigeur*, ayant à son bord un détachement de l'armée royale merina composée de 3 officiers et de 50 hommes, y jetait l'ancre. Plusieurs chefs du voisinage dont un fils de Marentoetse, invités à prendre un repas à bord, avaient été enlevés, déposés à Fort-Dauphin, puis dirigés sur Antananarivo où ils furent mis à mort. « Par suite de cet acte de trahison et d'inhumanité — écrit Engelvin — les Hovas furent désormais détestés comme les plus cruels ennemis pour toutes les peuplades de Saint-Augustin, et les Français qui par l'un des leurs avaient prêté la main à cette iniquité, furent aussi longtemps pour elles l'objet des plus grandes défiances, si bien qu'en 1845, lorsque les Pères Jésuites de Bourbon tentèrent de s'établir chez les Vezos, ils furent accusés de venir comme espions et traîtres, pour le compte des Hovas,... » (4).

(2) Guillain, cependant, rapporte dans son livre *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar* (p. 348) que « Martouits' avait fait sa soumission à Radama, et il vécut pendant tout le règne de ce prince, en bonne intelligence avec les Hôvas ». Mais Marentoetse n'a pris le pouvoir qu'à la mort de son frère aîné Mitraha, vers 1833, et donc, il n'a pas pu se soumettre à Radama Ier qui a régné de 1810 à 1828. En supposant que c'est Mitraha qui s'est soumis à Radama, on ne connaît pas les conditions de cette éventuelle soumission, puisque le roi d'Antananarivo n'est pas venu dans le Fiheregna.

(3) Ralaimihoatra (E.), *Histoire de Madagascar*, pp. 150-151 ; Guillain (M.), *op. cit.*, pp. 348-349.

(4) Engelvin (A.), *Les Vezos, ou « Enfants de la mer »*, p. 104.

Dès cette époque, les Français et les Merina étaient jugés. Pour les populations du Fiheregna, ils sont des alliés, des complices. Mais si les Merina ne reviennent plus dans la région, les Français — principalement les Créoles de La Réunion — la fréquentent, se livrant à un commerce lucratif bien qu'aléatoire. Leurs pratiques commerciales et le souvenir du *Voltigeur* expliquent l'attitude des Masikoro qu'ils accusent de cupidité et de barbarie. Le colonel du Vergé, qui a visité le littoral en 1887, ne se trompe pas quand il écrit :

« Sur cette côte (sud-ouest) les stations de commerce sont assez prospères, quoique l'échange avec les naturels s'y fasse d'une façon scandaleuse : les traitants mêlent du sable noir à leur poudre, livrent des fusils à pierre ayant le canon fendu, des haches en fonte, des hameçons en étain et jusqu'à la fausse monnaie.

« Comment ces peuples si souvent trompés et volés par ces commerçants ne prennent-ils pas une revanche prompte pour cette caillerie et ce libertinage commis par les Blancs ? » (5).

Cette revanche, les chefs locaux la prennent en imposant, selon leur volonté et leurs besoins, la quantité de marchandises pour payer la reconnaissance du droit de traite sur leurs territoires. Et quand les traitants ne s'exécutent pas, ils sont expulsés ou leurs maisons sont pillées.

Pour profiter de ces transactions malgré tout fructueuses, et pour pouvoir en jouir en toute quiétude, les étrangers réclament la protection de leurs gouvernements. Jacquelin, négociant à Saint-Denis (île de La Réunion) et à Nosy-ve, demande au Résident général français, en novembre 1887, de charger une des canonnières de la Division Navale de l'océan Indien d'effectuer des passages fréquents sur la côte sud-ouest, ou à défaut, d'envoyer à Nosy-ve un détachement de vingt hommes (6). Les Anglais, que les Masikoro ne distinguent pas des Français, et donc, qu'ils pillent à l'occasion, réclament de leur consul la même chose. Ce dernier, dans ses démarches auprès du gouvernement d'Antananarivo, n'écarte pas la possibilité d'intervenir dans les territoires indépendants de fait, fût-ce par la force, pour défendre les intérêts de ses nationaux (7). Devant les réclamations des Français et les prétentions des Anglais qui, si elles étaient admises, ruineraient le traité franco-merina du 17 décembre 1885, Le Myre de Vilers démontre au Premier ministre Rainilaiarivony que Ranavalona III, la reine de Madagascar, doit montrer qu'elle l'est effectivement et donc, doit protéger partout les étrangers, et plus particulièrement dans la région de Tuléar. Sinon, menace-t-il, « nous nous trouverons obligés d'envoyer nous-

(5) Colonel du Vergé, *La France et l'Angleterre à Madagascar*, cité par Engelvin, p. 120.

(6) C.P. Mad 27, pp. 282 r à 285 r : copie de la lettre rédigée à Nosy-ve, le 26 novembre 1887, par F. Jacquelin, et adressée à Le Myre de Vilers, Résident général de France à Tananarive (pp. 284 v et 285 r).

(7) C.P. Mad 27, pp. 280 r à 281 v : lettre N° 14 du 29 janvier 1888, de Le Myre de Vilers, Résident général de France à Tananarive, adressée à M. le Ministre des Affaires étrangères à Paris (p. 281 r).

mêmes des troupes venues d'Europe. Dans ce cas, je vous avertis d'avance que si c'est notre armée qui soumet ces populations, nous n'aurez plus aucun droit sur elles et le pays nous appartiendra» (8).

C'est donc sur l'injonction du Résident général français que Rainilaiarivony décide l'envoi de l'expédition de Rainimiadana, en 1888, qui s'est terminée par un échec. Cet échec, le gouvernement d'Antananarivo se devait de le réparer, d'où le départ d'une deuxième armée commandée par Ramahatra qui réussit à installer Razafintsalama comme gouverneur du Fiheregna, en 1890.

Ramahatra a conquis Tuléar sur les Vezo. Derrière les fortifications qu'il a tôt fait d'élever, il réussit à repousser les attaques des Vezo qui, à plusieurs reprises, essaient de reprendre leur ville. Le général merina recherche la paix. Il libère alors ses prisonniers et par leur intermédiaire espère obtenir la soumission de Tompoemana dont la résidence se trouve à une soixantaine de kilomètres au nord de Tuléar et qui n'a pas organisé la résistance au débarquement du corps expéditionnaire de Ramahatra. Après trois semaines de pourparlers (9), Tompoemana s'unit à ce dernier par le serment du sang et se déclare l'«enfant» de Ranavalona III.

Dans les relations politiques où la mauvaise foi l'emporte sur la sincérité, l'accord Ramahatra-Tompoemana ne clarifie guère la situation. Les deux hommes ne se sont pas affrontés ; et dans ce cas, le premier n'est pas vainqueur, et le second n'est pas vaincu — du moins, c'est ce que pense ce dernier. En d'autres termes, les Merina n'ont pas véritablement conquis le pays dont ils se déclarent les maîtres, et les Masikoro n'ont pas repoussé leurs adversaires qui se sont installés dans certains centres du pays dont ils prétendent être toujours les seuls maîtres.

II

PROVINCE MERINA OU ROYAUME MASIKORO ?

Les documents officiels royaux de la fin du XIXème siècle parlent de province du Fierenana et appellent Razafintsalama, «Komandy ao Fierenana» (Commandant ou Gouverneur à/du Fierenana). Mais les observateurs de l'époque reconnaissent que l'autorité de Ranavalona s'exerce seulement à Tuléar, Sarodrano, Saint-Augustin, Nosy-ve, et un moment à Salary. Dans ces conditions, que signifie ou que représente la présence de *foloalindahy* (soldats royaux) dans chacune des localités précitées ?

(8) Chapus (G.S.) et Mondain (G.), Le prince Ramahatra et l'expédition de Tuléar, in *B.A.M.*, n.s., tome XX, 1937, p. 1.

(9) Détails de ces expéditions :
Chapus (G.S.) et Mondain (G.), *op. cit.* ;
Engelvin (A.), *Les Vézos ou « Enfants de la mer »*, pp. 104-108 ;
PP 15, pp. 709-718.

A Rainimiadana, Tompoemana a fait dire avec force menaces «qu'il ne veut rien céder de ses prérogatives et qu'il n'a pas besoin de tuteur» (10). Or, moins d'un an après, le même Tompoemana se fait frère de sang de Ramahatra, général en chef du corps expéditionnaire merina, se déclare «enfant» de Ranavalona III, laisse s'installer Razafintsalama, chef des troupes de Tuléar, et envoie à la Cour d'Antananarivo ses principaux chefs conduits par Tsimipaika, *masondrano* vezo, et Narovy, *masondrano* masikoro (11). Pour les dirigeants merina, il n'y a aucun doute — c'est du moins le sentiment qu'ils affectent —, Tompoemana est bien le vassal de Ranavalona. Pour eux, Razafintsalama, représentant de la reine, est le tuteur du chef masikoro. Grâce à cette situation, ils maintiennent une garnison à Tuléar et entretiennent des postes douaniers dans certaines localités du littoral. Ainsi ils organisent la surveillance et assurent aux traitants étrangers les garanties prévues par le traité franco-merina de 1885.

Cependant ils sont incapables d'assurer la paix et la sécurité dans la région. Il ne se passe pas une année où quelque trouble n'éclate. Les traitants étrangers, très sensibles à cette situation faite surtout d'inquiétudes et d'incertitudes, ne croient guère à la réalité du pouvoir de Ranavalona dans sa province du Fiherregna. Observateurs privilégiés de la politique de la région, les deux vice-résidents français successifs de Nosy-ve décrivent dans leurs rapports une situation confuse faite de trêves et d'affrontements localisés ou limités entre Merina et Masikoro. Selon eux, s'il n'y a pas de conflit généralisé, il n'y a pas non plus de paix durable. Parfois, ils indiquent les raisons d'une telle situation.

Dès août 1890, Campan informe le Résident général de France sur la situation critique du corps d'occupation qui manque de vivres et attend en vain des renforts. Et, poursuit-il, «les soldats de Salara surtout, meurent de faim. Ceux du Fiherenana, trop peu nombreux pour se répandre dans la plaine, sont obligés de rester concentrés sur le bord de la mer» (12). Deux mois plus tard, en novembre 1890, il signale la dégradation de la situation. A propos des soldats de Tuléar, il écrit :

«Beaucoup désertent. Sept sont partis dernièrement ; on en a repris quatre. Quelques jours auparavant, quinze avaient disparu. Les officiers n'ont plus d'autre occupation que de les surveiller nuit et jour ; de les garder, pour ainsi dire, à vue, afin d'empêcher leur fuite» (13).

Or cette situation ne s'est guère améliorée au fil des années. Ainsi, Razafintsalama ne peut pas, comme il l'aurait voulu, prendre des initiatives de grande

(10) Chapus (G.S.) et Mondain (G.), *op. cit.*, p. 1.

(11) PP 15, pp. 715-716.

(12) C.P. Mad 37, lettre de Campan, vice-Résident de France à Nosy-ve, adressée au Résident général de France à Tananarive, s/N° 34, le 16 août 1890, pp. 27 v - 28 r.

(13) C.P. Mad 37, lettre N° 53 du 18 novembre 1890, de Campan au Résident général de France à Tananarive, p. 229 v.

envergure. Ses troupes, peu fraîches, peu nombreuses et peu sûres, ne peuvent être ravitaillées que par les Masikoro qui leur vendent produits agricoles et bœufs. Il n'a donc pas les moyens de s'imposer effectivement à Tompoemana ; aussi se contente-t-il souvent d'affirmer qu'il est le représentant de Sa Majesté dans la province du Fiheregna, tout en étant incapable d'exercer réellement le pouvoir que lui confère sa charge.

Mais la position de Tompoemana n'est guère meilleure. Il ne reconnaît pas ou ne veut pas reconnaître qu'il a perdu son indépendance, et pourtant, il souffre la présence de Razafintsalama dans ce qu'il appelle toujours ses états.

Ses voisins sont restés indépendants. L'idée d'être seul soumis aux Merina lui est alors insupportable. Voilà pourquoi il lance ses armées contre le corps d'occupation de Razafintsalama, quand les circonstances lui paraissent favorables (14). Ce furent les cas du soulèvement de Manombo en 1891 et de la guerre de Belemboke en 1894. Mais l'artillerie merina finit par avoir raison de ses troupes, somme toute mal armées (des fusils à pierre, des sagaies...), mal commandées, n'ayant presque pas reçu de formation militaire, et pas toujours motivées.

En effet, pour les Masikoro, les Merina sont aussi leurs partenaires commerciaux ou des gens qui facilitent ou font prospérer les transactions commerciales. Au début du mois d'octobre 1891, le roi Tompoemana met fin à son blocus de Tuléar poussé par « ses chefs et Masikoro (qui) voulaient d'abord vendre leurs pois et se procurer aussi les marchandises (toiles, marmites, etc.) dont ils ont grand besoin » (15). L'état de belligérance ne peut donc être trop prolongé, d'autant plus que l'existence de Razafintsalama, supposé être le tuteur du roi peut être ignorée par ce dernier. En ne lui laissant ni le loisir, ni les moyens d'exercer sa tutelle ou sa surveillance, on ne lui permet de jouer qu'un rôle de figurant incapable d'amoinrir le pouvoir et le prestige de Tompoemana. Si ce but est atteint, sa présence n'est pas un danger pour le royaume masikoro. Cette attitude n'est pas nouvelle pour les dirigeants merina. Depuis 1886, face aux Résidents généraux de France, le gouvernement de Rainilaiarivony ne se conduit pas autrement (16). Tompoemana intervertit les rôles en se plaçant au-dessus de Razafintsalama. Pour imposer sa vision, il avance peut-être le fait qu'il est « frère » de Ramahatra et « enfant » de Ranavalona, tous supérieurs du *Komandy* de Tuléar ; mais il compte sur l'incapacité de ce dernier de s'imposer à lui. Rapportant l'échec en 1891 des efforts de Razafintsalama d'amener son « protégé » à venir, à Tuléar, faire sa soumission, Estèbe constate :

(14) Ader (R.L.), *Les traitants de Nosy-ve, Tuléar, à la fin du XIXème siècle*, 1970.

(15) C.P. Mad 41, lettre N° 114 du 18 octobre 1891, d'Estèbe, vice-Résident de France à Nosy-ve, adressée au Résident général de France à Tananarive, p. 123 v.

(16) Esoavelomandroso (F.V.), *L'attitude malgache face au traité de 1885*, Tananarive, 1977, 104 p.

«Tompomanana se refuse, soit à aller voir Razafintsalama à Tuléar, soit à recevoir sa visite chez lui ; il a déclaré qu'il s'était reconnu « enfant de Ranavalona » et que c'était assez, qu'il abandonnait Tuléar au gouverneur, mais qu'il entendait rester le maître à Manombo » (17).

Pour le roi masikoro, se reconnaître « enfant de Ranavalona » n'équivaut pas à accepter sa suzeraineté, à se reconnaître son vassal. En laissant la ville de Tuléar à Razafintsalama, il prétend qu'il tient ses engagements. En n'intervenant plus à Nosy-ve gardée par une petite garnison merina et un bateau de guerre français qui patrouille dans les eaux du Sud-Ouest, Tompoemana cède à la force. Mais il ne renonce pas à ses droits régaliens, dans son royaume, hormis les centres occupés par les Merina et les Français.

Par ailleurs, le roi masikoro ne veut ou ne peut avoir confiance en ceux qui sont censés être ses protecteurs. Le souvenir du *Voltigeur* n'est pas encore tout à fait effacé, et voici que Tsimipaike, envoyé en ambassade à la Cour d'Antananarivo y meurt, empoisonné sur ordre de Ranavalona, selon la rumeur publique. Dès lors, comment lui, Tompoemana, roi des Masikoro, peut-il accepter la présence de Razafintsalama ou d'un autre officier dans sa résidence ? Comment peut-il envisager sereinement d'aller rendre visite au représentant de la reine, dans son fort ? Le refus de Tompoemana et de ses hommes de nouer des relations suivies avec Razafintsalama et ses soldats se comprend quand on sait que ce n'est pas la confiance mais la suspicion qui préside à leurs relations.

Si donc pour les dirigeants d'Antananarivo, les centres tenus par des garnisons ou par des postes douaniers sont les marques du protectorat merina, pour les Masikoro, ces centres ne sont que des enclaves laissées aux Merina et à leurs alliés, les Français. Ces appréciations différentes de la même situation proviennent du rapport des forces qui s'équilibrent à peu près. Les deux camps s'observent, se supportent... ; mais aucun ne veut prendre l'initiative du coup décisif puisque le risque d'échec est réel. Dès lors, les uns et les autres préfèrent les déclarations aux actes, et prennent leurs désirs pour des réalités.

Cette région, dont le statut politique est peu clair, est une importante zone commerciale où les énormes bénéfices des traitants, même si ces bénéfices sont aléatoires, suscitent la convoitise des chefs locaux et des officiers merina.

III

UNE REGION COMMERCIALE MALGRE TOUT IMPORTANTE

La présence de garnisons merina dans le Fiheregna apporte une sécurité relative dans les transactions commerciales, mais ne supprime pas pour autant les exactions et vexations perpétrées par les chefs locaux, et dont se déclarent

(17) C.P. Mad 41, lettre N° 109 du 19 septembre 1891, d'Estèbe au Résident général de France à Tananarive, p. 47 r.

victimes les traitants étrangers, surtout les Créoles de La Réunion. Dans les postes qu'ils contrôlent, les officiers de Ranavalona établissent leur régime douanier ; les commerçants payent donc une taxe de 10 % *ad valorem* tant sur les importations que sur les exportations. Or, ces postes (Tuléar, Nosy-ve, Saint-Augustin) ne contrôlent qu'une faible partie du Fiheregna (18). Ailleurs, les chefs masikoro continuent leurs pratiques antérieures et exigent des traitants le paiement du « cadeau » qui tient lieu de patente et de droit de douane (19). Le taux de ce « cadeau » varie selon les chefs, selon leur humeur et leur besoin. Ces chefs locaux peuvent prescrire à leurs sujets de commercer uniquement dans les ports qu'ils contrôlent. C'est ainsi que Manombo, port de Tompoemana, est aussi, sinon plus dynamique que Tuléar, port contrôlé par Razafintsalama.

Nosy-ve, qui apparaît avant tout comme l'île des Français — même si des officiers merina y perçoivent les droits de douanes — est, en 1892, « l'entrepôt général de tous les produits de la côte sud-ouest » et donc « le port le plus important de toute la côte ouest de Madagascar, Majunga excepté » (20). Les maisons de commerce installées dans l'île entretiennent des postes de traite aussi bien sur le littoral contrôlé par Tompoemana que dans les localités administrées par Razafintsalama et ses officiers. Les marchandises et denrées importées sont débarquées à Nosy-ve par le *Mpanjaka*, un paquebot-poste, annexe des *Messageries Maritimes* qui relie une fois par mois Nosy-ve à Nosy-be, ou par des voiliers, avant d'être redistribuées sur le littoral. Les produits à exporter, rassemblés dans les postes de traite, sont concentrés dans l'île avant d'être expédiés par voiliers à La Réunion ou au Natal. Ce sont des légumes secs (principalement du pois du Cap), de la salaison, des tortues, de l'orseille, des écorces de palétuviers, quelques cuirs, le trévang et un peu de maïs (21). Les produits d'importation qui inondent la région du Fiheregna sont les mêmes que ceux qu'on trouve dans les autres régions de Madagascar. Les commerçants y écoulent des toiles, cotonnades, faïences communes, marmites, verroterie, rhum, et surtout de la poudre et des fusils de traite. Le trafic de la poudre, source pour les traitants, d'opérations très avantageuses, est en grande partie entre les mains des Indiens. Ce trafic est prospère pour deux raisons : d'une part, les Masikoro ont besoin de poudre pour leur résistance à l'occupation merina ; d'autre part,

(18) C.P. Mad 49, lettre du 18 décembre 1893, d'Estèbe au Résident général de France à Tananarive, p. 250 — Le vice-Résident y indique que le poste de Salary, supprimé en janvier 1891 lors d'une révolte de la population locale, n'est toujours pas rétabli à la fin de l'année 1893.

(19) Martineau (A.), *Madagascar en 1894*, p. 435.

(20) C.P. Mad 42, rapport N° 9 du 20 janvier 1892, d'Estèbe au Résident général de France à Tananarive, pp. 159 r et 164 v.

(21) Martineau (A.), *Madagascar en 1894*, p. 434.

C.P. Mad 42, rapport N° 9 du 20 janvier 1892, d'Estèbe au Résident général de France à Tananarive, pp. 159 r et 164 v.

comme l'explique Estèbe, en 1893, « ces poudres sont employées par les Hovas à des achats de bœufs, de caoutchouc, et comme ce qu'ils saisissent ne suffirait pas, ils en achètent clandestinement aux commerçants » (22).

Dans la région du Fiheregna, la concurrence commerciale est donc très âpre, et les partenaires cherchent souvent, pour ne pas dire toujours, à se tromper mutuellement. Les officiers merina usent et abusent de leur droit de fonctionnaires royaux. C'est ainsi que sans raison apparente, sauf l'appât du gain, en mai 1893, « les agents de la douane à Saint-Augustin n'ont... pas hésité à pénétrer chez un Indien, sujet anglais, employé de la Compagnie Allemande de l'Est-Africain, et y ont saisi des armes de traite et de la poudre. Dans une pareille voie, seuls les premiers pas coûtent. Encouragés par ce succès, les douaniers de Nosy-ve ont tenté d'opérer une perquisition à bord de la goëlette française *Louise* et ont fait arrêter des matelots de ce bateau » (23). Cette attitude des officiers royaux crée des incidents entre les Merina et les Français. Mais ces derniers ne sont pas exempts de reproches. Non seulement ils écoulent des marchandises avariées mais en plus, ils maintiennent le système des échanges, car « ils payent moins cher en marchandises qu'ils ne payeraient en argent » (24). Ils troquent ainsi des marchandises en mauvais état ou de faible valeur contre des produits qu'ils déprécient volontairement. Les Masikoro qui se sentent trompés se vengent parfois, en augmentant unilatéralement les droits qu'ils exigent des traitants ou en leur extorquant des marchandises.

Cette situation commerciale montre que Tompoemana reste seul maître dans son royaume, sauf dans les enclaves contrôlées par les Merina où ces derniers assurent la sécurité des étrangers, mais où parfois ils les soumettent à leur arbitraire.

*
* *

Ainsi, à la veille de la colonisation, les Merina sont présents dans le Sud-Ouest, mais ils sont incapables d'imposer leur autorité à toute la région du Fiheregna. Comme dans certaines parties de Madagascar (en pays bara par exemple), leurs forts sont isolés dans un pays hostile. Au lieu d'être des centres de pacification ou d'administration, ils ne sont en fait que des centres commerciaux dont l'existence est tolérée par les populations locales.

A partir de 1895, ces populations locales vont seules s'opposer à la conquête française. Mais ici aussi, comme en 1890, le rapport des forces, quant à l'armement militaire, leur est défavorable.

(22) C.P. Mad 47, lettre N° 34 du 16 août 1893, d'Estèbe au Résident général de France à Tananarive, p. 179 r.

(23) C.P. Mad 47, lettre N° 204 du 18 septembre 1893, du Résident général de France à Tananarive au ministre des Affaires étrangères à Paris, pp. 174 v - 175 r.

(24) Martineau (A.), *Madagascar en 1894*, p. 438.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

Archives Nationales (R.D.M.)

PP 15 : Journal de Rainilaiarivony (3 novembre 1887 - 25 mars 1891),
855 p

Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Paris)

C.P. Mad 27, 37, 41, 42, 47 et 49.

ETUDES ET ARTICLES

ADER (R.L.), 1970 — *Les traitants de Nosy-ve - Tuléar à la fin du XIXème siècle*, Etudes tuléariennes, N° 2, 26 p

CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G.), 1937 — Le prince Ramahatra et l'expédition de Tuléar, in *B.A.M.*, n.s., tome XX, pp. 1-13.

ENGELVIN (A.), 1936 — *Les Vézos, ou « Enfants de la mer »*, Bellevue, Librairie Vincentienne et Missionnaire, 169 p

ESOAVELOMANDROSO (F.V.), 1977 — *L'attitude malgache face au traité de 1885*, Antananarivo, collection « Etudes Historiques », N° 3, Université de Madagascar, 104 p

FAGERENG (E.), 1971 — *Une famille de dynasties malgaches*, Oslo, Universitetsforlaget, 104 p

GUILLAIN (M.), 1845 — *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, Paris, Imprimerie Royale, 376 p

MARTINEAU (A.), 1894 — *Madagascar en 1894*, Paris, Flammarion, 500 p

RALAIMIHOATRA (Ed.), 1976 — *Histoire de Madagascar*, 3ème éd., Tananarive, S.M.E., 325 p